

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2020 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
(affichage et presse)

**DROIT DE PREMEPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal a renoncé au DPU pour les parcelles AM 267 et AL 691/234. En outre il n'a pas souhaité accéder à la demande du notaire qui sollicitait une décision de renoncement anticipé pour l'ensemble des lots du lotissement la Boulerie.

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Dans un souci de souplesse et de rapidité de traitement des dossiers, le Conseil Municipal a délégué certaines compétences au Maire, identiques à celles accordées par la précédente municipalité. Les décisions prises dans ces domaines d'intervention seront présentées par le Maire au Conseil Municipal à posteriori afin qu'il en soit averti.

**CREATION DE NOUVELLES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES**

Après réflexion deux nouvelles commissions ont été créées. De plus, les élus se sont positionnés quant à la formation de la commission communale des impôts directs.

**Commission « communication » :**

1. Patrice DUCHET
2. Éric RETIF
3. Virginie VERNERET
4. Véronique de SPARRE
5. Aurélie FLUZAT

**Commission « sécurité » :**

1. Patrice DUCHET
2. Éric RETIF
3. Philippe PORTIER
4. Philippe BLANCHET
5. Charles-Robert LIAGRE
6. Annabelle BONNEAU
7. Dominique BAUSSIER
8. Philippe CORMIER

**INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Le Conseil Municipal a décidé de voter les indemnités des élus de la manière suivante avec environ 20 % de réduction par rapport au maximum autorisé :

- Le Maire, a sa demande, taux 45 %, indemnité de fonction ramenée à 1 750 € bruts par mois
- Chacun des deux adjoints, taux 16 %, 622 bruts par mois.

Délégations d'Éric RETIF :

1. urbanisme
2. finances
3. loisirs

Délégations de Virginie VERNERET :

1. environnement
2. culture (référente bibliothèque)
3. scolaire
4. social

**LOTISSEMENT DE LA BOULERIE**

Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention avec la société CHAMBORD DEVELOPPEMENT régissant les modalités de la rétrocession future à la collectivité des parties communes de la résidence de la Boulerie.

D'autre part, l'adresse des colotis sera composée du n° du lot faisant office du numéro de leur habitation, suivi de « résidence de la Boulerie ».

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal a validé le nouvel organigramme de la commune et le tableau des effectifs comportant les postes suivants, tous pourvus :

- à temps non complet, un adjoint technique à 5,5/35<sup>ème</sup> pour l'entretien des locaux
- à temps complet : un adjoint technique + un agent de maîtrise au service technique, un adjoint administratif + un attaché au service administratif.

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1/2020**

Des mouvements de crédits se sont avérés nécessaires afin d'ajuster les prévisions, en section d'investissement uniquement, pour un montant de 1 300 €. Une opération pour compte de tiers sur l'éclairage public, suite à une délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Grand Chambord, s'équilibre à 7 338 € tant en dépenses qu'en recettes.

**Le Maire, Patrice DUCHET**

